

Polarisation et radicalisation

Les **tendances radicales et antidémocratiques** dans la société peuvent mener à la **violence**, et dans leurs expressions les plus extrêmes, au terrorisme. La prévention²⁶ de ces tendances est essentielle pour la sécurité (et le sentiment de sécurité) du citoyen. Elle comprend l'agence de plusieurs acteurs aux ressources et perspectives diverses.

Ces tendances radicales se voient aggravées ou initiées par cette dynamique émotionnelle et sociale qu'est la **polarisation**. La polarisation est définie comme « *le renforcement des **oppositions** entre [ndlr: des personnes ou] des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des **tensions** entre ces [ndlr : personnes ou] groupes et engendrer des risques pour la sécurité sociale* »²⁷. Agissant en système de vases communicants, la polarisation peut également être stimulée ou alimentée par des entités véhiculant des idées radicales²⁸.

Dans une acception sociologique large, la **radicalisation** est un « *processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste*

l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »²⁹. Dans cette définition la promotion de la violence ou son recours constituent un danger pour l'ordre juridique démocratique mais constituent également un enjeu sécuritaire majeur³⁰.

La Région entend cette définition de la radicalisation dans sa réalité bruxelloise qui comprend différentes formes (inspiration d'extrême droite, d'extrême gauche, religieuse...), les attaques terroristes de mars 2016 n'illustrant qu'une partie de cette réalité paroxystique.

Par ailleurs les phénomènes de radicalisation et de polarisation revêtent un **caractère transnational** qui dépasse de loin l'agence régionale voire nationale et nécessitent dès lors une coordination plus accrue entre les différents partenaires actifs dans la lutte et la prévention de ces phénomènes. En effet, le radicalisme et le jihadisme ont une résonance en Région bruxelloise et sont une déclinaison locale d'un phénomène international.

²⁶ Entendons ici la prévention dans son acception lexicale et indistinctement des acteurs qui y participent à savoir « l'ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal. »

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pr%C3%A9vention/63869>

²⁷ COT, 2008. Enquête à la demande de la DGSP, SPF Intérieur : « Polarisation et radicalisation : une approche préventive intégrale », UGent- Promoteurs : PONSAERS P.- DERUYVER B.- EASTON M.- VERHAGE A., janvier 2011, p.12

https://besafe.ibz.be/FR/Academici/onderzoek_recherche/Documents/Forms/AllItems.aspx.

²⁸ De Graaff, B., de Poot, C., & Kleemans, E., « Radicalisering en radicale groepen in vogelvlucht », Tijdschrift voor Criminologie, 51(4), 336p.

²⁹ Khosrokhavar, F., Radicalisation, Ed. de la maison des sciences de l'homme, novembre 2014, pp. 7-8.

³⁰ La Loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 définit les notions de terrorisme, d'extrémisme, et de processus de radicalisation comme suit : **processus de radicalisation** : un processus influençant un individu ou un groupe d'individus de telle sorte que cet individu ou ce groupe d'individus soit mentalement préparé ou disposé à commettre des actes terroristes ; **extrémisme** : les conceptions ou les visées racistes, anarchistes, nationalistes, autoritaires ou totalitaires, qu'elles soient à caractère politique, idéologique, confessionnel ou philosophique, contraires, en théorie ou en pratique, aux principes de la démocratie ou des droits de l'homme, au bon fonctionnement des institutions démocratiques ou aux autres fondements de l'État de droit ; et **terrorisme** : le recours à la violence à l'encontre des personnes ou d'intérêts matériels, pour des motifs idéologiques ou politiques, dans le but d'atteindre ses objectifs par la terreur, l'intimidation ou les menaces.

Stratégie

Au niveau du territoire de la Région, un **dispositif de prévention et de lutte contre la polarisation et la radicalisation** est développé. Celui-ci a notamment pour objectifs stratégiques :

- Offrir un soutien aux communes et zones de police bruxelloises en termes de ressources, d'expertise, de relais et de coordination ;
- Optimiser les actions locales par une approche intégrative et intégrale, soit visant les différentes étapes du processus de radicalisation, soit de la prévention précoce à la réinsertion sociale ;
- Renforcer l'analyse de l'image de ces phénomènes en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour rencontrer ces objectifs, les actions menées dans le cadre du dispositif ont une portée transversale et complémentaire des initiatives propres aux différents niveaux du pouvoir. Ces actions recherchent par ailleurs :

- Le pragmatisme et le décloisonnement des initiatives en la matière afin de promouvoir³¹ ;
- La mutualisation et le partage des ressources ;
- L'accompagnement du citoyen.

L'action développée par la Région dans le cadre du dispositif régional s'articule essentiellement sur 5 axes :

1. Former/sensibiliser les professionnels et le public (directement ou en soutien aux acteurs locaux),
2. Mettre en réseau des personnes ressources (les institutions à différents niveaux,

les acteurs associatifs),

3. Soutenir l'action locale,
4. Développer et mettre à disposition la connaissance et les outils nécessaires aux acteurs de terrain,
5. Analyser et suivre le phénomène.

La Région souhaite également promouvoir des alternatives positives et inclusives en matière de lutte contre ces phénomènes. Ainsi, **le volet socio-préventif** sera essentiellement soutenu par le biais du **plan bruxellois de prévention et de proximité (PBPP)** et les plateformes régionales. Dans le cadre du PBPP, sont notamment inclus les développements de projets pour accompagner les professionnels et *in fine* les citoyens concernés tout au long de la chaîne du processus dynamique de radicalisation. Il peut donc s'agir de projets de formation ou de sensibilisation (pour les professionnels ou le grand public) mais aussi de développement d'outils de perfectionnement de l'analyse du phénomène ou de détection ou encore de projets destinés à effectuer un suivi, collectif ou individuel, des personnes concernées. Ces actions peuvent viser :

1. La prévention primaire ciblée (par exemple : construction d'identité positive destinée à un public défini comme potentiellement vulnérable à la radicalisation, résilience aux théories conspirationnistes pour ce même type de public...);
2. La prévention secondaire (par exemple : système de détection et de suivi de personnes dont le processus de radicalisation a déjà

commencé, déploiement d'acteurs socio-préventifs dans des zones signalées propices au recrutement, tout en intégrant les dimensions déontologiques propres à chaque acteur,...) ;

3. La prévention tertiaire, soit le suivi curatif et la réinsertion (par exemple : suivi et accompagnement des cas déjà plus avancés dans le processus tels que les « *returnees*³² »).

La coordination entre ces actions et le renforcement de l'ancrage territorial se fait par le biais de deux plateformes.

1. La **plateforme radicalisme** réunit les fonctionnaires de prévention communaux (ou autres représentants désignés par les communes) et les référents radicalisme des zones de police et le Directeur Coordinateur de Bruxelles. Les objectifs de cette plateforme sont :
 - Offrir une formation ponctuelle selon le besoin des participants (par exemple : expertise en matière d'emprise sectaire, en géostratégie, sur les outils de propagande, le secret professionnel, l'accompagnement psychosocial aux justiciables...);
 - Présenter les outils et perspectives à disposition ou en développement ;
 - Créer un espace d'échange de bonnes pratiques et de discussions entre les praticiens locaux (commune/police). Il s'agit pour ce dernier point d'un premier cénacle de coordination et de pont entre praticiens sécuritaires et communaux.

2. La **plateforme associative** est composée de représentants des associations bénéficiant d'un soutien de la région. Ils se réunissent sous l'égide de BPS dans le cadre d'activités d'évaluation, de formation et de coordination sur base quadrimestrielle. Les associations de cette plateforme sont actives dans de multiples domaines (accompagnement individuel, collectif, développement d'outils, de formations, de guidance) et leurs actions visent les citoyens concernés directement ou indirectement par le phénomène de radicalisation et se situent tout au long de la chaîne du processus. L'objet de cette plateforme est la formation des participants, le développement d'outils (pour les acteurs communaux notamment) et la création de synergies pour un meilleur ancrage territorial.

La plateforme associative est ponctuellement associée à la plateforme régionale radicalisme pour deux raisons : la formation des acteurs du tissu associatif ou la présentation aux zones de police et communes des outils et projets développés par les associations.

Développant l'image et la coordination du volet sécurité, un comité régional radicalisme³³ est mis en place afin de développer une stratégie cohérente. Il est composé de représentants des services de sécurité. Ce comité est chargé de :

- Suivre/exécuter/développer la stratégie de BPS en matière de polarisation et radicalisation ;
- Contribuer à l'élaboration de l'image des phénomènes.

Dans ce même esprit, il est mis en place une **cellule régionale radicalisme** réunissant des représentants des organismes régionaux. Cette cellule a pour but d'offrir un appui aux autres administrations et services régionaux en matière de prévention et de lutte contre la polarisation et la radicalisation.

Relais et coordination extérieure :

Au niveau fédéral, la Région, au travers de BPS, participe à la *National Task Force*, le groupe de travail FTF (OCAM), les groupes de travail prévention et communication de l'Unit R (SPF intérieur), aux réunions stratégiques du plan canal (SPF intérieur), à la LTF stratégique (DirCo).

Au niveau des entités fédérées, BPS participe au Comité stratégique du réseau antiradicalisme de la FWB (RAR). Des contacts ponctuels bilatéraux et multilatéraux ont également lieu avec les autres entités fédérées.

Recherche d'expertise et de soutien :

Des échanges sont également entretenus avec plusieurs *think tanks*, *policy tanks*, académiciens et praticiens de Belgique, d'Europe et à l'international susceptibles d'intervenir au sein des plateformes ou de fournir des conseils de bonnes pratiques.



³¹ Dans le respect des compétences et prérogatives des acteurs.

³² Hors mandat judiciaire.

³³ Ce comité rassemble les services de sécurité fédéraux (y inclus le DirCO), le secteur judiciaire et éventuellement certains services fédérés.

Suivi

M2.8 : Harmoniser une prise en charge adaptée des personnes concernées par le phénomène (auteurs et victimes potentiels) par les différents acteurs sur le territoire bruxellois, notamment par l'élaboration d'une **grille d'analyse commune** permettant une **prise en charge adéquate** des individus radicalisés ou en voie de radicalisation, en collaboration avec les autorités compétentes ;

M2.9 : Produire une **image affinée** des phénomènes dans leur résonance bruxelloise à destination des autorités locales afin de permettre la mise en œuvre de mesures adaptées. Mettre à disposition des analyses thématiques sur ces phénomènes dans leur contexte bruxellois ;

M2.10 : Organiser une **concertation** entre les services et acteurs de terrain dans le domaine social et préventif et les services de sécurité afin d'améliorer l'interconnaissance et la communication et ainsi favoriser une vision transversale des phénomènes et une coordination des actions ;

M2.11 : Optimiser les actions locales par un système de **coordination de projets et d'évaluation** (PBPP- réseau associatif).

Prévention

M2.1 : Renforcer la **formation** de l'ensemble des acteurs de première ligne (formation par métier ou intersectorielle, sur le thème de la radicalisation, de la polarisation, des relais institutionnels, des bonnes pratiques professionnelles...);

M2.2 : Elaborer des modules de **sensibilisation** pour le public en vue de prévenir les dynamiques de polarisation ;

M2.3 : Renforcer la **résilience** aux idéologies radicales et l'**esprit critique** des jeunes par des programmes de soutien et des outils appropriés ;

M2.4 : Promouvoir l'**approche participative** des projets de prévention dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens ;

M2.5 : Promouvoir la **communication** des initiatives existantes (sites fédéraux, communautés et régions, événements et publications) à l'attention du public et des acteurs professionnels ;

Polarisation et radicalisation

Réaction

M2.6 : Fluidifier, faciliter l'**articulation et les relais** entre les associations/acteurs pertinents pour assurer une **prise en charge adaptée** d'individus ou groupes d'individus concernés par la radicalisation ou la polarisation ;

M2.7 : Faciliter l'**échange d'informations** pertinentes entre acteurs socio-préventifs et de sécurité dans le respect des missions et prérogatives de chacun ;